



REPUBLIQUE FRANCAISE
**MAIRIE DE
RIVIERE SUR TARN**

9 Place de la Maison des Activités
Route de Fontaneilles
12640 RIVIERE SUR TARN
Tel : 05 65 59 80 74
Fax : 05 65 59 80 75
E-mail: contact@rivieresurtarn.fr
Site internet : www.rivieresurtarn.fr

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 08 Novembre 2021
à 18 H 30**

Etaient présents : MM. FORIR Christian, POURQUIE Bernard, MABILDE Martine, CARRAT Christophe, MAURY Bernard, PORTALIER Pierrette, GRITTI Françoise, VAISSETTE Alain, BADAROUX Frédéric, MALIRAT Anaïs, GABRIAC Christiane, SALSON Patrick, SEVERAC Colette.

Pouvoirs : Mme Marie-Noëlle MORIN à Mme Martine MABILDE ; M. David PORTALIER à Mme Pierrette PORTALIER

Secrétaire de séance : Mme MALIRAT Anaïs

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

1/ Budget principal : Décision Modificative n°2

Il est proposé que le budget initialement prévu sur l'opération intitulée « Rénovation Piédestal », dont le plan de financement est reporté dans le temps, soit utilisé pour cette fin d'année sur les deux nouvelles opérations suivantes :

- Opération N°32 : Travaux Village de Vacances
- Opération N°72 : Aménagements Sécurité

A noter que cette décision modificative n'impacte pas le montant global du budget initialement prévu.

Adopté à l'unanimité.

2/ Gendarmerie : projet de construction

La possibilité d'une prise en charge de la construction par la commune avait été évoquée lors d'un précédent conseil et devait être étudiée par la Commission Communale Administrations et Finances.

Compte-tenu du caractère très incertain des subventions, de la responsabilité que représente le suivi d'un tel chantier et du risque de compromettre l'obtention de financements pour d'autres projets communaux, la commission Administration et Finances propose au Conseil Municipal de valider la solution initialement prévue, à savoir le portage du projet par Aveyron Habitat et la cession gratuite du terrain par la commune à Aveyron Habitat. La rétrocession du terrain et des bâtiments par Aveyron Habitat au terme de l'emprunt sera stipulée dans l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité.

3/ Les Vergers du Mouret – garantie d'emprunt du Prêt Social Location Accession (PSLA)

Dans le cadre du projet de construction de 6 villas location accession, Aveyron Habitat doit contracter un emprunt de 1 000 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées. Conformément aux articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales, il est demandé à la commune de se porter garant de l'emprunt à hauteur de 25% (le département de l'Aveyron et la Communauté de Communes de Millau garantissant le complément).

Adopté à l'unanimité.

4/ Communauté de Communes – Désignation des délégués à la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges

Suite au renouvellement des instances communales, il est nécessaire de procéder à la désignation des délégués de notre commune qui devront être choisis parmi des conseillers communautaires, à savoir :

- Christian FORIR, délégué
- Martine MABILDE, suppléante

Adopté à l'unanimité.

5/ Révision des tarifs de location des salles communales et des Chalets de Peyrelade

Lors de la dernière réunion de la Commission Administrations et Finances, il a été proposé d'harmoniser les tarifs de location des différentes salles communales et d'augmenter les tarifs de location des Chalets de Peyrelade. De nouveaux tarifs sont soumis au vote du conseil.

Adopté à l'unanimité.

Les nouveaux tarifs votés seront applicables à partir du 1er janvier 2022 et sont consultables en Mairie.

6/ Demande de subvention au titre des amendes de police

Suite à la réunion de la commission communale « Sécurité » le 13 octobre dernier, des travaux de mise en sécurité sont proposés :

- Ajout d'une barrière ouvrable en bordure du rond-point au niveau du portail principal d'accès à l'école
- Modification des feux existants de part et d'autre du rond-point école (30km/h maximum)
- Acquisition de radars pédagogiques solaires pouvant être déplacés sur toute la commune
- Remplacement de la barrière de sécurité du pont de Peyrelade qui est vétuste

Après débat sur les coûts de ces équipements et évocation des solutions alternatives, il est proposé au Conseil de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre des amendes de police pour la réalisation de ces différents travaux, dont le budget total maximal s'élève à 40625.45 € HT (48750.54 € TTC).

Adopté à l'unanimité.

7/ Participation du SIVOM Enfance Jeunesse aux frais de fonctionnement du centre 1,2,3 Soleil

Monsieur le Maire rappelle que le centre aéré « 1,2,3 soleil » utilise les bâtiments de l'Ecole publique Marie Rouanet à Rivière-sur-Tarn pendant les vacances scolaires.

Il précise qu'en date du 30 septembre 2015, le Conseil Municipal avait délibéré car il était nécessaire de répartir les frais de fonctionnement évalués à ce moment-là à un montant de 1684 € annuel. Ces frais étaient payés par les communes adhérentes au prorata de leur population. La compétence jeunesse ayant été transférée au nouveau SIVOM, il convient dorénavant de facturer ce forfait au SIVOM Enfance et Jeunesse de la Vallée du Tarn, et non aux communes.

Il est également décidé de réévaluer le montant de ces charges pour 2022 sur la base des frais réellement supportés en 2021.

Adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

QUESTIONS DIVERSES

- **Demande d'un petit local pour ostéopathe** : la candidate s'est rétractée.
- **Commémoration du 11 novembre** : 10H45 à Fontaneilles et 11H30 à Rivière-sur-Tarn
- **Décorations de Noël** : des acquisitions sont prévues pour l'embellissement des villages.
- **Travaux de voirie** : Les travaux prévus (Lugagnac, Les Clauses, Cambélios) sont achevés. Reste à réaliser : Rue des abattoirs et rue de l'église à Rivière. Un broyage et compactage est également prévu sur les chemins de Duéjouls, Le Truel, Les Mourades. Travaux bénéficiant de 25% de DETR.
- **Proposition de plantation d'arbres sur le parking de la maison des Activités** : essences à définir

Fin de séance à 20 H 40

Le Maire,
Christian FORIR

